Histoire

CHAPITRE 7 – Métropole et colonies

Cours 1 p. 208 : L'expansion coloniale de la France

A p. 208 : Les raisons de l'expansion

a. Des motivations économiques et sociales

En pleine période d'industrialisation, les pays européens convoitent les colonies comme des réservoirs de matières premières à bas prix et des débouchés pour les produits manufacturés de la métropole [doc. 1].

Alors que les sociétés européennes sont de plus en plus inégalitaires, les colonies attirent les populations pauvres en quête d'un monde meilleur. Les États y trouvent un

lieu où éloigner les populations indésirables (opposants politiques, criminels, etc.).

b. Une concurrence géopolitique

La colonisation apparaît aussi comme un moyen pour les pays européens d'affirmer

leur puissance. La France, vaincue en 1871 par l'Allemagne, cherche ainsi des

territoires et du prestige hors d'Europe. Cet impérialisme permet de renforcer le

sentiment national.

c. Une « mission civilisatrice »

Le sentiment de supériorité des Européens sur le reste du monde s'accompagne d'un

désir d'apporter la « civilisation » aux peuples « sauvages » ou « arriérés ». L'idéologie

© Nathan 2025 - Histoire 1re - Collection Guillaume Le Quintrec

coloniale repose le plus souvent sur la volonté de diffuser à la fois l'universalisme des Lumières et le christianisme. Même la République française, laïque, coopère avec les **missionnaires** dans les territoires qu'elle contrôle.

Certains justifient la colonisation par un racisme encore plus brutal, fondé sur la notion pseudo-scientifique de race, sur l'idée d'une hiérarchie définitive entre les races.

B p. 209 : Les modalités de l'expansion

a. De multiples acteurs

Marchands et industriels intéressés par le développement du commerce, géographes, explorateurs et militaires avides de découvertes et de conquêtes, hommes politiques soucieux de conforter leur position sur la scène nationale, missionnaires rêvant d'évangélisation... tous prennent part au processus d'expansion. Ils constituent même, à la fin du XIX^e siècle, un « parti colonial » informel qui coordonne les projets et légitime la colonisation par de nombreux arguments.

b. La supériorité technique des puissances européennes

L'industrialisation de l'Europe offre aux puissances du continent une supériorité technique sur les peuples qu'elles entendent soumettre. Le développement de la navigation à vapeur, le perfectionnement des armes à feu, les progrès de la médecine sont autant d'éléments qui permettent aux Européens de se lancer à la conquête du monde.

c. L'accélération de la colonisation

Jusqu'en 1880, l'empire français reste assez limité et centré sur l'Algérie, dont la conquête a commencé en 1830. À partir des années 1880, les pays européens s'engagent dans une course aux territoires qui accélère la colonisation. Les vieilles puissances coloniales, le Royaume-Uni et la France, sont concurrencées par l'Allemagne, la Belgique ou l'Italie [doc. 2].

En 1884-1885, lors de la conférence de Berlin, les puissances européennes discutent des règles du partage de l'Afrique. Mais cette apparente coordination n'empêche pas les tensions comme à Fachoda en 1898 entre la France et le Royaume-Uni, ou au Maroc en 1905 (Tanger) et 1911 (Agadir) entre la France et l'Allemagne.

Cours 2 p. 210 : Le fonctionnement des sociétés coloniales

A p. 210 : La République coloniale

a. Une administration plus ou moins directe des territoires

Certaines colonies sont administrées directement. La métropole encadre alors tous les aspects de la vie politique, économique et sociale. Des militaires et des fonctionnaires sont envoyés dans la colonie. C'est le cas de l'Algérie ou de nombreuses colonies d'Afrique subsaharienne [doc. 1].

D'autres colonies sont administrées indirectement. La métropole assure alors le contrôle de la politique étrangère, mais laisse aux élites locales leur rôle d'encadrement de la vie sociale tout en les surveillant étroitement. On parle de « protectorat ».

b. Le discours de l'assimilation

La République prétend exporter les valeurs universelles qui sont les siennes dans les territoires soumis : y développer la « civilisation » et « éclairer les **indigènes** ». Cette ambition d'assimilation se traduit dans des efforts timides au niveau de la scolarisation [doc. 2].

Cependant, les populations locales sont dotées d'un statut inférieur à celui des habitants de la métropole et subissent de nombreuses discriminations. Cela contredit l'objectif d'assimilation affiché par la République. Un « code de l'indigénat », qui se diffuse dans l'empire à partir de 1881, rassemble par exemple des règles et infractions spécifiques aux **colonisés**.

c. Le développement d'une culture coloniale

La colonisation entre dans l'imaginaire collectif des Français. Une culture coloniale est diffusée par la presse, les expositions universelles (comme à Marseille en 1906) ou la publicité. Elle exalte les « héros » français partis à la conquête du monde et diffusant la civilisation dans des terres exotiques.

Doc 2 p. 210 : Un ensemble de territoires aux status variés

0			Territoires
Statut du territoire	Caractéristiques	rattachement	concernés
Colonie de peuplement	Nouveau foyer de	Ministère de	Algérie
Administration directe	peuplement dans lequel des	l'Intérieur	
	colons venus de métropole		
	s'installent définitivement.		
Colonie d'exploitation	Colonie dont la vocation est	Ministère des	A.O.F., A.E.F. et
Administration directe	essentiellement économique	Colonies	Madagascar
	(exploitation des ressources		
	et perception de l'impôt).		
Colonie mixte	La présence de colons est	Ministère des	Cochinchine
Administration directe	limitée à certains territoires.	Colonies	
Colonie pénitentiaire et	Nouveau foyer de	Ministère des	Nouvelle-Calédonie
de peuplement	peuplement dans lequel des	Colonies	
Administration directe	colons venus de métropole		
	s'installent définitivement ou		
	sont transportés de force		
	pour y effectuer une peine.		

Comptoir	Établissement de commerce	Ministère des	Comptoirs indiens :
Administration directe	colonial situé sur un littoral.	Colonies	Mahé, Pondichéry,
			Karikal,
			Chandernagor,
			Yanaon
Protectorat	Territoire qui a renoncé à	Ministère des	Tunisie, Maroc,
Administration indirecte	une partie de sa	Affaires étrangères	Laos, Cambodge,
	souveraineté (défense,		Tonkin, Annam
	diplomatie, douanes) au		
	profit de la France.		

B p. 211 : Les colonies : des sociétés dominées et exploitées

a. L'appropriation des richesses

Outre-mer, les **colons** s'approprient les meilleures terres et exploitent les richesses minières par le biais de **compagnies concessionnaires**. Les territoires conquis sont dotés d'infrastructures qui facilitent l'exploitation et l'exportation des richesses. Des routes, des chemins de fer et des ports sont construits, souvent par le recours au travail forcé. Les villes adoptent l'architecture et l'urbanisme européens.

b. La violence du système colonial

Les sociétés colonisées, déjà désorganisées par les guerres de conquête, subissent la violence de la domination coloniale. Les populations sont expropriées de leurs terres, appauvries par la mise en place d'une économie d'exportation (qui délaisse les cultures vivrières) et humiliées par le code de l'indigénat. Le recours au travail forcé, les violences et brimades quotidiennes participent à la déshumanisation des colonisés.

Le développement modéré de la scolarisation et le recours à des auxiliaires administratifs « indigènes » contribuent à la formation d'une nouvelle élite occidentalisée. Ces « évolués », comme les appellent les Européens, sont souvent méprisés par les colons mais aussi par les colonisés.

c. Des résistances

Chez les colonisés et parfois en métropole [doc. 3], des voix s'élèvent pour dénoncer la spoliation des richesses et des terres et les discriminations. La résistance au système

colonial peut prendre des formes violentes. Pour les colons et les **coloniaux**, la moindre insubordination apparaît comme un défi lancé à l'autorité coloniale et doit être réprimée avec la plus grande sévérité. En Nouvelle-Calédonie par exemple, la révolte menée par des chefs kanaks contre la spoliation de leurs terres en 1878 fait l'objet d'une répression féroce de la part des autorités françaises.

Explorer 1 p. 216 : En quoi l'Algérie a-t-elle une place à part dans les colonies françaises ?

Une colonie de peuplement

L'Algérie est colonisée par la France depuis 1830, mais la prise de contrôle du territoire est lente et difficile. La Kabylie est soumise en 1857 et les dernières grandes révoltes ont lieu en 1871. L'Algérie est une colonie de peuplement : la métropole y favorise l'arrivée de colons (français ou européens) pour mettre en valeur le territoire.

Une extension de la France?

L'Algérie est divisée en trois départements à partir de 1848. En 1870-1871, elle passe sous le contrôle d'un administrateur civil. L'armée ne conserve un rôle que dans les « territoires militaires » et les « territoires mixtes », où les colons sont rares. Ils sont nombreux dans les « territoires civils », dont l'administration est similaire à celle de la métropole. L'Algérie, qui dépend du ministère de l'Intérieur et pas de celui des Colonies, est considérée comme une extension de la France.

Doc 1 p. 216 : Une critique de la politique d'assimilation en Algérie

Les colonies, pas plus que les batailles, ne se commandent de loin, dans les bureaux d'un ministère. Les colonies auraient parfois intérêt à couper le fil télégraphique qui les relie à la métropole.

L'erreur fondamentale, en ce qui touche l'Algérie, celle qui séduisit, au lendemain surtout des événements de 1870, tant d'esprits distingués animés du patriotisme le plus pur, c'est d'avoir voulu, bon gré mal gré, y voir autre chose qu'une colonie. L'Algérie est une terre française, répétait-on, c'est une France d'outre-mer, c'est « le prolongement de la France ». On prit au pied de la lettre cette patriotique métaphore. On en conclut qu'il fallait porter nos codes et nos magistrats, notre procédure et nos hommes de loi, nos habitudes administratives et nos lois municipales, comme nous y avions déjà installé nos préfets et nos sous-préfets. [...]

Il apparaît avec une grande clarté qu'il n'est peut-être pas une seule de nos institutions, une seule de nos lois du continent qui puisse, sans des modifications profondes, s'accommoder aux 272 000 Français, aux 219 000 étrangers et aux 3 267 000 indigènes qui peuplent notre empire algérien. [...] Nous promulguons nos lois, nous les appliquons, mais, après dix ans, vingt ans au plus, elle se meurent de stérilité et d'impuissance, comme des arbres séchés sur pied.

Jules Ferry, rapport fait au Sénat le 27 octobre 1892, *Journal officiel*, 1892, *Documents parlementaires : Sénat.*

Doc 3 p. 217 : La population de l'Algérie en 1881

	Nombre d'habitants	Pourcentage
Musulmans	2 842 497	87,4 %
Facacia	405 440	0.0/
Français	195 418	6 %
Espagnols	112 047	3,5 %
Lapagnois	112 047	3,3 70
Juifs naturalisés	35 663	1,1 %
Italiens	31 865	0,9 %
Autres nationalités	37 442	1,1 %
Total	3 254 932	100 %

Remarque : les catégories employées sont celles du dénombrement de 1881.

Explorer 2 p. 218 : Faut-il développer l'industrie en Indochine ?

L'Indochine : un réservoir de matières premières

En Indochine, comme dans les autres colonies, les richesses du territoire sont exploitées au profit de la métropole. Progressivement conquise depuis 1858 et administrée sous différents statuts, l'Indochine regorge de matières premières chères à la France et à son industrie : bois, minerais, riz, poivre, et surtout caoutchouc. Le contrôle de ces matières premières, de leur prix et de leur destination est un enjeu stratégique.

Les ambitions du gouverneur général

Paul Doumer, futur président de la République, est le gouverneur général de l'Union indochinoise de 1897 à 1901. Fervent partisan de l'entreprise coloniale, il centralise et rationalise l'administration de l'Indochine et entend développer son économie. Mais ce développement ne peut se faire, selon lui, à n'importe quel prix.

Doc 2 p. 218 : La question de la colonisation industrielle en Indochine

L'un des objets de la colonisation agricole doit être de fournir à la France les matières premières dont son industrie a besoin... Mais on peut se demander si ces matières ne pourraient pas être utilement manufacturées⁽¹⁾ sur place, avec les avantages que comporte une main-d'œuvre parfois habile et toujours à bon marché.

C'est la question de la colonisation industrielle, ou plus exactement, de l'importation des industries européennes dans la colonie, qui se pose de la sorte. Elle est grave et très controversée.

Si le profit de la colonie à l'établissement d'industries sur son sol n'est pas douteux, encore faut-il mettre, en regard de son intérêt, celui des producteurs métropolitains. Ceux-ci demandent qu'on ne leur crée pas, dans des pays acquis par la France, souvent à grands frais, des concurrences insoutenables et désastreuses.

Il est de fait que tel n'est pas le rôle des colonies et l'objet qu'on a eu en vue dans leur acquisition. Aussi, si l'installation d'industries doit y être encouragée, c'est dans la limite où elles ne peuvent nuire aux industries métropolitaines. Celles-ci doivent être complétées et non ruinées par celles-là. En d'autres termes, l'industrie coloniale est à créer pour faire ce que l'industrie française ne peut pas faire, pour envoyer ses produits là où les produits métropolitains ne peuvent pas aller.

Paul Doumer, Situation de l'Indochine (1897-1901), Hanoi, F. Schneider, 1902.

(1) Transformées.

Explorer 3 p. 219 : Comment la crise de Fachoda attise-t-elle le nationalisme ?

Le Soudan, point de rencontre des impérialismes

À Fachoda, dans le sud du Soudan, en 1898, Français et Britanniques se retrouvent face à face. Le commandant Marchand est parti en 1896 du Congo pour relier les possessions françaises d'Afrique occidentale à Djibouti. Le général Kitchener dirige les troupes anglo-égyptiennes qui luttent alors contre une révolte islamiste.

Une crise réglée par la diplomatie

Ce face-à-face provoque une tension diplomatique entre Paris et Londres, qui revendiquent la souveraineté sur ce territoire. En France, la presse nationaliste pousse à l'affrontement et reproche au gouvernement d'avoir négocié une issue à cette crise. Le ministre français des Affaires étrangères, Delcassé, a en effet ordonné à Marchand de se retirer et conclu un accord diplomatique avec le Royaume-Uni.

Doc 1 p. 219 : La crise de Fachoda vue par un journaliste nationaliste

La Libre Parole est le principal journal de l'extrême droite nationaliste.

Au mois de juillet, Marchand et ses compagnons arrivaient à Fachoda, s'y établissaient solidement et attendaient les renforts qu'on leur avait tant de fois promis et qu'on ne leur envoya jamais. [...] Le sirdar⁽¹⁾ Kitchener, pourvu de tout ce que le confort anglais peut procurer, jetant l'or sans compter, aura parcouru 2 000 kilomètres de moins que Marchand et ses compagnons, sans appui, sans chemins de fer, sans ravitaillement, presque sans ressources. Dès que le général Kitchener apprit la présence de Marchand, il partit pour Fachoda avec 2 000 hommes. Aussitôt la presse anglaise et les hommes d'État anglais commençaient contre la France une campagne d'outrages et de menaces.

Au lieu de tenir tête, le ministère français de trahison céda tout ce que demandait l'Angleterre. Le capitaine Baratier⁽²⁾, envoyé à Paris par Marchand, fut reçu avec enthousiasme. Mais on le renvoya immédiatement au Caire, où Marchand lui-même était arrivé. Delcassé a consenti à l'évacuation de Fachoda et de tous les postes créés par Marchand dans la région du Haut-Nil et nous a ainsi couverts de honte. Mais l'expédition Marchand ne sera pas inutile. Elle fait voir, en même temps que l'ignominie des gouvernementaux, l'héroïsme de nos braves soldats.

Almanach de La Libre Parole, 1899.

- (1) Commandant en chef de l'armée d'Égypte.
- (2) Membre de la mission Marchand.

Explorer 4 p. 220 : Quelles sont les caractéristiques d'une ville coloniale comme Saigon ?

L'implantation française à Saigon

Saigon (aujourd'hui Hô Chi Minh-Ville, au Vietnam) est une ville de Cochinchine, située sur le delta du Mékong. Elle est conquise par les Français en 1859. Rapidement, la ville devient le point d'entrée de la présence française, d'abord en Cochinchine (colonie française à partir de 1862), puis dans toute la péninsule indochinoise.

Le réaménagement de la ville

Progressivement, la ville est réaménagée par les Français et son urbanisme est repensé. Le modèle de la ville européenne s'impose, synonyme, dans l'esprit des colonisateurs, de modernité et de prestige. Cette ville demeure néanmoins une ville multiculturelle et les inégalités du système colonial s'y manifestent par une ségrégation lisible dans l'espace urbain.

Explorer 5 p. 222 : Dans quel but le code de l'indigénat est-il généralisé ?

Un régime juridique d'exception

Le code de l'indigénat est un ensemble de règles (infractions et sanctions) qui ne s'appliquent qu'aux indigènes dans les colonies. Il est élaboré en Algérie de 1875 à 1881, puis adopté progressivement dans les autres colonies françaises, en contradiction avec l'idéal d'assimilation.

Des sanctions spécifiques

Selon ce code, les sanctions peuvent être prononcées sans jugement par les administrateurs coloniaux, qui bénéficient donc de larges pouvoirs disciplinaires. Elles vont de la simple amende à l'emprisonnement ou l'assignation à résidence. Ces peines peuvent aussi être collectives. À partir du XXe siècle, elles sont de plus en plus souvent converties en journées de travail.

Doc 1 p. 222 : Extraits du code de l'indigénat algérien

Sont considérés comme infractions spéciales à l'indigénat et, comme telles, passibles de peines édictées par les articles 465 et 466 du code pénal, les faits et actes ci-après déterminés, savoir : [...]

- 5. Négligence à se présenter devant l'administrateur ou le maire de la commune après convocation remise par un agent de l'autorité administrative.
- **6.** Acte irrespectueux ou propos offensants vis-à-vis d'un représentant ou agent de l'autorité, même en dehors de ses fonctions, et alors même que cet acte ou ce propos ne réunirait pas les caractères voulus pour constituer un délit ou la contravention d'une injure.
- 7. Propos tenus en public dans le but d'affaiblir le respect dû à l'autorité. [...]
- **13.** Négligence habituelle dans le payement des impôts et dans l'exécution des prestations en nature, manque d'obtempérer aux convocations des receveurs lorsqu'ils se rendent sur les marchés pour percevoir les contributions. [...]
- **17.** Départ de la commune sans avoir, au préalable, acquitté les impôts et sans être muni d'un permis de voyage.

Arrêté général sur les infractions de l'indigénat,
Gouvernement général de l'Algérie, 9 février 1875.

Doc 2 p. 222 : Pour le code de l'indigénat en Cochinchine

Charles Le Myre de Vilers est le gouverneur général de la Cochinchine de 1881 à 1883.

Dans un pays où il n'existe pas de citoyens dans la population indigène, mais seulement des sujets, où la langue et les mœurs sont absolument différentes des nôtres, il est essentiel que le représentant du gouvernement soit toujours investi d'un pouvoir propre et personnel qui assure l'efficacité de ses ordres et l'action visible de notre souveraineté. Si pour la moindre infraction aux règlements de police, il est obligé d'avoir recours à un magistrat qui rend la justice à son heure, il ne tarde pas à perdre tout prestige et toute autorité sur le peuple conquis.

En Cochinchine, les pouvoirs disciplinaires appartiennent aux maires et chefs de cantons ainsi qu'aux administrateurs des affaires indigènes, qui sont également des fonctionnaires civils et exercent à peu près les attributions des administrateurs des communes mixtes en Algérie. Si donc, le maintien de ces pouvoirs est jugé nécessaire et légal pour notre possession africaine, il doit être conservé pour les établissements d'Extrême-Orient.

Charles Le Myre de Vilers, Rapport au président de la République, 25 mai 1881.

Doc 4 p. 223 : Une critique du code de l'indigénat

Dans l'application journalière du code de l'indigénat, et en particulier de l'article sur l'emprisonnement pour retard d'impôt, l'administrateur algérien se montre, neuf fois sur dix, d'une révoltante férocité. [...] Prélever la dîme sur la maigre moisson d'un peuple de misérables, auquel on a volé et auquel on vole chaque jour encore ses meilleures terres, est une de ces monstruosités qu'on reproche couramment au Moyen Âge, dans les écoles de la III^e République. J'ajoute que nous, les vainqueurs et les maîtres de la Tunisie, sommes à l'égard de nos vaincus, cent fois plus cruels que ne le furent, aux époques les plus reculées décrites par Michelet⁽¹⁾, les bandits seigneuriaux à l'égard de leurs manants et de leurs serfs.

Paul Vigné d'Octon, *La Sueur du burnous.*Les crimes coloniaux de la III^e République, 1911.

(1) Jules Michelet (1798-1874) est un célèbre historien républicain.

Explorer 6 p. 224 : Pourquoi les Kanaks se révoltent-ils en 1878 ?

La Nouvelle-Calédonie

Colonie française depuis 1853, la Nouvelle-Calédonie est l'un des territoires les plus éloignés de la métropole, ce qui rend son contrôle difficile. C'est une colonie de peuplement, mais aussi une colonie pénitentiaire : la France y déporte des criminels ou des opposants politiques, comme les Communards après 1871. La colonisation y est marquée par de nombreuses spoliations des populations autochtones : les Kanaks.

La révolte des Kanaks

En 1878, alors que la colonisation s'accélère, une insurrection éclate. Sous la conduite du chef Ataï, plusieurs chefs kanaks se révoltent et massacrent des Européens. Les autorités françaises organisent une répression d'une très grande violence. Plus de 1 000 Kanaks et 200 Européens sont tués ; 1 000 à 1 500 Kanaks sont aussi déportés dans des îles voisines.

Doc 1 p. 224 : Les causes de la révolte selon un militaire français

Pendant les premières années, les colons sont assez peu nombreux, on leur accorde des permis d'occupation sans contrôle. Quelques colons traitaient avec le chef indigène pour un prix dérisoire, sans consulter les anciens de la tribu; aussi pour affirmer leur droit de possession, furent-ils obligés d'employer la violence. Ce système continue jusqu'en 1876; les colons ont augmenté, on ne leur accorde plus que des terrains délimités. Ils ne songent qu'en des empiétements successifs, ne respectent bientôt plus que la propriété des blancs, et ne comptent pour rien celle des Canaques, dont ils provoquent la haine. Mais les colons ne sont pas seuls, il y a des déportés, des libérés, des transportés⁽¹⁾ qui forcent de multiplier les concessions. La terre est donnée de tous les côtés, jusque dans les vallées profondes si chères aux Canaques. Où veut-on que les naturels⁽²⁾ se réfugient ? D'après ce qui était arrivé autrefois, on devait s'attendre à une révolte. [...]

Si le Canaque déteste le blanc, il déteste encore plus le bétail. En effet, le bœuf est un véritable fléau pour eux ; un champ d'ignames⁽³⁾ traversé par un troupeau est presque entièrement perdu, or une igname représente souvent la nourriture de plusieurs jours pour un Canaque. [...]

Enfin, on décida de remplacer les condamnés employés aux routes et aux autres travaux par des indigènes qui construisirent ainsi plusieurs routes. Pendant ce temps des forcats furent installés sur des terres prises aux natifs.

Extraits du *Rapport sur les causes de l'insurrection canaque de 1878*,

par le général de brigade A. de Trentinian, 4 février 1879.

Cité dans R. Rousset-Leenhardt, Colonialisme et contradiction, Paris, 1978.

- (1) Les « déportés » sont des opposants politiques, les « transportés » des criminels de droit commun condamnés aux travaux forcés. Les « libérés » ont effectué leur peine mais n'ont souvent pas les moyens de rentrer en métropole.
- (2) Les autochtones.
- (3) Tubercule qui constitue la base de l'alimentation des Kanaks à l'époque.

Explorer 7 p. 225 : Comment « pacifier » Madagascar ?

La difficile soumission de Madagascar

La colonisation de Madagascar commence dans les années 1880. Elle est lente et difficile, en raison des résistances qu'elle rencontre, mais aussi des maladies qui touchent les soldats. Elle est officiellement achevée en 1895, mais elle est suivie par une dizaine d'années de guerre larvée, et de révoltes.

Le rôle de Gallieni

Joseph Gallieni arrive à Madagascar dans ce contexte troublé, en 1896. Gouverneur général, il contribue à la soumission de l'île par ses mesures répressives, les violences qu'il impose et de nombreux massacres. Il double néanmoins l'action militaire d'une politique administrative, économique et éducative ambitieuse.

Doc 1 p. 225 : Les instructions de Gallieni

Le meilleur moyen pour arriver à la pacification dans notre nouvelle et immense colonie de Madagascar, avec les ressources restreintes dont nous disposons, est d'employer l'action combinée de la force et de la politique. Il faut nous rappeler que, dans les luttes coloniales que nous impose trop souvent, malheureusement, l'insoumission des populations, nous ne devons détruire qu'à la dernière extrémité, et, dans ce cas encore, ne ruiner que pour mieux bâtir. Toujours, nous devons ménager le pays et ses habitants, puisque celui-là est destiné à recevoir nos entreprises de colonisations futures, et que ceux-ci seront nos principaux agents et collaborateurs pour mener à bien ces entreprises. Chaque fois que les incidents de guerre obligent l'un de nos officiers coloniaux à agir contre un village ou un centre habité, il ne doit pas perdre de vue que son premier soin, la soumission des habitants obtenue, sera de reconstruire le village, d'y créer immédiatement un marché et d'y établir une école. Il doit donc éviter avec le plus grand soin toute destruction inutile. [...]

Au fur et à mesure que la pacification s'affirme, le pays se cultive, les marchés rouvrent, le commerce reprend. Le rôle du soldat passe au second plan, celui de l'administrateur commence. Il faut, d'une part, étudier et satisfaire les besoins sociaux des populations soumises ; favoriser, d'autre part, l'extension de la colonisation qui va mettre en valeur les richesses naturelles du sol, ouvrir des débouchés au commerce européen.

Instructions de Gallieni pour la soumission de Madagascar, *Journal officiel de Madagascar*, mai 1898.

Explorer 8 p. 226 : La « mission civilisatrice » de la République faitelle débat ?

La « mission civilisatrice »

Les Européens justifient la colonisation par une « mission civilisatrice » qui leur incomberait. Ce « fardeau de l'homme blanc », selon les mots de l'écrivain britannique Rudyard Kipling, les engagerait à apporter les « lumières » du progrès à des territoires et des peuples restés soit en dehors de toute civilisation, soit considérés comme en retard dans leur processus de développement. Ce complexe de supériorité donne lieu à de nombreux débats en Europe sur le rôle que doivent jouer les puissances coloniales vis-à-vis des colonisés.

Le débat entre Jules Ferry et Georges Clemenceau

Deux figures majeures de la III^e République prennent part à ces débats en 1885, alors que la conférence de Berlin accélère la colonisation de l'Afrique. Jules Ferry, républicain modéré, à la tête du gouvernement de 1883 à 1885, est un fervent partisan de la colonisation. Georges Clemenceau, député radical d'opposition, est un adversaire du colonialisme.

Doc 1 p. 226 : Le « devoir de civiliser les races inférieures »

Messieurs, il y a un second point que je dois également aborder : c'est le côté humanitaire et civilisateur de la question. Je répète qu'il y a pour les races supérieures un droit, parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures. [...] Est-ce que quelqu'un peut nier qu'il y a plus de justice, plus d'ordre matériel et moral, plus d'équité, plus de vertus sociales dans l'Afrique du Nord depuis que la France a fait sa conquête ? Quand nous sommes allés à Alger pour détruire la piraterie, et assurer la liberté du commerce dans la Méditerranée, est-ce que nous faisions œuvre de forbans, de conquérants, de dévastateurs ? [...] Est-ce que notre premier devoir, la première règle que la France s'est imposée [...] et que la conférence de Berlin vient de traduire [...] en obligation sanctionnée par tous les gouvernements, n'est pas de combattre la traite des nègres, cet horrible trafic, et l'esclavage, cette infamie ?

Jules Ferry, Discours à la Chambre des députés, le 28 juillet 1885.

Doc 3 p. 227: Les crimes commis au nom de la civilisation

Les races supérieures ont sur les races inférieures un droit qu'elles exercent, ce droit, par une transformation particulière, est en même temps un devoir de civilisation. Voilà en propres termes la thèse de M. Ferry, et l'on voit le gouvernement français exerçant son droit sur les races inférieures en allant guerroyer contre elles et les convertissant de force aux bienfaits de la civilisation. Races supérieures? races inférieures, c'est bientôt dit! Pour ma part, j'en rabats singulièrement depuis que j'ai vu des savants allemands démontrer scientifiquement que la France devait être vaincue dans la guerre francoallemande parce que le Français est d'une race inférieure à l'Allemand. Depuis ce temps, je l'avoue, j'y regarde à deux fois avant de me retourner vers un homme et vers une civilisation, et de prononcer : homme ou civilisation inférieurs. [...] Regardez l'histoire de la conquête de ces peuples que vous dites barbares et vous y verrez la violence, tous les crimes déchaînés, l'oppression, le sang coulant à flots, le faible opprimé, tyrannisé par le vainqueur. Combien de crimes atroces, effroyables, ont été commis au nom de la justice et de la civilisation ? Je ne dis rien des vices que l'Européen apporte avec lui : de l'alcool, de l'opium qu'il répand, qu'il impose s'il lui plaît. Et c'est un pareil système que vous essayez de justifier en France dans la patrie des droits de l'homme!

Georges Clemenceau, Discours à la Chambre des députés, le 30 juillet 1885.

Explorer 9 p. 228 : Qu'est-ce qu'une exposition coloniale ?

L'exposition coloniale de Marseille

Après les expositions universelles de 1889 et de 1900 et les expositions internationales et coloniales de Rouen et de Rochefort en 1896 et 1898, la ville de Marseille accueille, en 1906, une grande exposition coloniale. C'est la première exposition de ce type en France : il ne s'agit plus d'une exposition universelle dans laquelle les colonies seraient mises en valeur aux côtés de la métropole, ni d'une exposition internationale, mais bel et bien d'une exposition entièrement consacrée aux colonies.

Le développement d'une culture coloniale en métropole

Cette exposition, avec 1 800 000 visiteurs, est un véritable succès populaire. Une cinquantaine de pavillons se veulent les vitrines des colonies françaises. Dans une ambiance teintée d'**exotisme**, « l'œuvre coloniale » de la France est mise en scène. La culture coloniale se diffuse ainsi en métropole.

Doc 2 p. 228: L'exotisme colonial

À peine entré dans l'enceinte de l'Exposition, c'est un véritable enchantement pour les yeux du visiteur. Il se croit transporté dans des régions lointaines au milieu de la végétation luxuriante des régions tropicales : fleurs aux couleurs éclatantes, cactus, palmiers, arbustes aux formes étranges ou délicates, tous les pays, tous les climats s'y trouvent réunis dans un élégant et harmonieux arrangement. Deux immenses serres complétées par une troisième plus réduite, sont placées au milieu de ces vastes jardins, des deux côtés de la grande allée centrale. [...]

Tout auprès, le Palais de l'Algérie qui fait face au ministère des Colonies et dont les coupoles blanches, les vérandas aux arcs lobés, le minaret aux panneaux émaillés donnent une réelle évocation de notre belle colonie. Celle-ci offre encore à l'admiration du public un merveilleux Pavillon des Forêts en bois d'essences diverses et une cour arabe avec Souks, Café Maure et Goums de spahis⁽¹⁾, le tout d'une allure richement exotique.

Guide officiel de l'exposition coloniale de Marseille, avril-novembre 1906.

(1) Un goum est un contingent recruté en Afrique du Nord. Les spahis sont des unités de cavalerie qui servaient à l'origine le dey d'Alger mais qui ont été intégrés à l'armée d'Afrique par les Français.

S'évaluer p. 230

Sujet 1 p. 230:

Quand il prononce ce discours devant la section de l'**Alliance française** d'Albi (Tarn), Jean Jaurès (1859-1914) est un jeune professeur de philosophie et un républicain modéré, proche de Jules Ferry.

Pour la France surtout, la langue est l'instrument nécessaire de la colonisation : l'émigration n'est pas abondante chez nous, comme en Angleterre et en Allemagne ; et on aura beau la favoriser, elle ne sera jamais suffisante pour distribuer sur les vastes territoires de l'Algérie, de la Tunisie, de l'Annam et du Tonkin des Français qui, par leur seule présence, propagent notre influence et nos idées. Il faut que des écoles françaises multipliées, où nous appellerons l'indigène, viennent au secours des colons français, dans leur œuvre difficile de conquête morale et d'assimilation. [...] Il n'y a en ce moment en Algérie qu'une multitude vaincue et cent mille conquérants : il n'y aura là un vrai peuple et une autre France que par une large diffusion de la langue française. [...] Comment nos écoles ne seraient-elles pas aimées de ces peuples! C'est là surtout que la civilisation se montre à eux sous des formes douces : ils apprennent la langue de leurs vainqueurs et se sentent plus près de lui par l'intelligence ; ils acquièrent avec un métier un instrument de richesse ; enfin, un horizon nouveau se découvre à eux et ils s'éprennent des histoires à la fois vraies et merveilleuses de cette France qui est si loin. [...] Voilà pourquoi, quand nous prenons possession d'un pays, nous devons y amener avec nous la gloire de la France, et soyez sûrs qu'on lui fera bon accueil, car elle est pure autant que grande, toute pénétrée de justice et de bonté. Nous pouvons dire à ces

peuples sans les tromper que jamais nous n'avons fait de mal à leurs frères volontairement ; que les premiers nous avons étendu aux hommes de couleur la liberté des Blancs et aboli l'esclavage. [...]

Jean Jaurès, Discours pour l'Alliance française, Albi, 1884.

Sujet 2 p. 231:

Le Congrès socialiste international tenu à Paris en 1900,

Considérant, que le développement du capitalisme mène fatalement à l'expansion coloniale, cette cause de conflits entre les gouvernements ; que l'impérialisme qui en est la conséquence excite le chauvinisme dans tous les pays et force à des dépenses toujours grandissantes au profit du militarisme ;

Considérant, que la politique coloniale de la bourgeoisie n'a d'autre but que d'élargir les profits de la classe capitaliste et le maintien du système capitaliste tout en épuisant le sang et l'argent du prolétariat producteur, et en commettant des crimes et des cruautés sans nombre envers les races indigènes des colonies conquises par la force des armes,

Le Congrès déclare : que le prolétariat organisé doit user de tous les moyens en son pouvoir pour combattre l'expansion coloniale capitaliste et faire condamner la politique coloniale de la bourgeoisie et flétrir en toute circonstance et de toute sa force les injustices et les cruautés qui nécessairement en découlent dans toutes les parties du monde, livrées aux convoitises d'un capitalisme sans honte et sans remords ;

Dans ce but, le Congrès préconise particulièrement les mesures suivantes :

- 1° Que les divers partis socialistes mettent à l'étude la question coloniale partout où les conditions économiques le permettront.
- 2° Encourager d'une façon spéciale la formation de partis socialistes coloniaux

adhérents aux organisations métropolitaines.

3° Créer des rapports entre les partis socialistes des différentes colonies.

Résolution du Congrès international socialiste de Paris en 1900. Cité dans Les congrès socialistes internationaux : ordres du jour et résolutions, [1889-1900], 1902.

L'histoire par les objets p. 232 : Le casque colonial. Couvre-chef de la domination

Un objectif: lutter contre la chaleur

Porté par les soldats britanniques en Inde à partir de 1857, le casque colonial s'impose progressivement dans les colonies européennes. Les médecins vantent son efficacité contre les maladies alors attribuées à la chaleur, comme la fièvre ou la folie. Des chapeaux légers, parfois à hélices, sont inventés pour lutter contre le soleil. Le modèle le plus courant comporte une structure formée d'une vingtaine de pièces de liège, couvertes de coton blanc, parfois enduit pour résister à la pluie.

Le chapeau des colons

À partir des années 1880, dans les colonies, ce casque couvre la tête de tous les colons, des civils aux militaires, des fonctionnaires aux enfants. En métropole, des « magasins coloniaux » permettent aux futurs colons de s'équiper avant leur départ. Les *colons*, ces statuettes sculptées d'Afrique de l'Ouest et centrale, représentent des Européens portant le casque colonial.

Un signe de domination

Le casque colonial marque visuellement la domination sur les populations colonisées. Il accompagne une tenue blanche et tient mal sur la tête : l'ensemble est manifestement inadapté au travail manuel. Les discours anticolonialistes soulignent sa fonction de différenciation entre les « races », jusqu'au choix de sa couleur. Son succès, des

années 1870 à l'entre-deux-guerres, correspond à l'apogée de la domination coloniale
européenne.

Doc 3 p. 233 : Conseils vestimentaires pour voyager en Éthiopie en 1935

À Djibouti, en raison de la chaleur, on ne porte que des vêtements de toile très légers. Le casque est de rigueur du lever au coucher du soleil. À Diré-Daoua, qui se trouve à 1 200 mètres d'altitude, on porte également des vêtements de toile et le casque. Un costume de drap néanmoins est utile pour les matinées et soirées d'hiver. En raison des orages fréquents, il est indispensable de se munir d'un bon imperméable. À Addis-Abeba, la tenue ordinaire est le vêtement de drap. Pendant la saison des pluies, un bon imperméable et de fortes chaussures sont indispensables. Pendant la saison sèche, des sous-vêtements de laine sont souvent utiles le matin et le soir. Comme coiffures, le casque et le chapeau de feutre à double coiffe se portent indifféremment.

« L'Éthiopie », Le Courrier colonial illustré, 18 juillet 1935.